

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Loïc REVEL, Nicole VILLER, Vincent CHESNAIS, Isabelle JOUFFE, Bernard CHRETIEN, Michel RAFFRAY, Pierrick LORY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Michel VACHER, Philippe PLARD, Alix CHOLLET, Magalie TEILLET, Angélique LE VERGE, Vincent PERROQUIN, Aurélie LEMARCHAND et Aurélie DUPAS, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etait excusée : Isabelle GUILBAUD (*ayant donné pouvoir à Pierrick LORY*)

Secrétaire de séance : Michel RAFFRAY

Marché des travaux d'aménagement rue St Roch et place de l'Eglise :

Le Conseil Municipal valide l'avenant n° 2 du marché des travaux d'aménagement de la rue Saint Roch et du secteur autour de l'Eglise avec l'entreprise EUROVIA pour des travaux.

Déclassement du tronçon de la R.D. n°28 :

Le Conseil Municipal prononce le classement du tronçon de la R.D. n° 28 dans le domaine public communal sous la dénomination Voie Communale (V.C.) n° 115, dès la perception de la prise en charge de la couche de roulement par le département, conformément à la convention de mandat signé.

Signalétique des bâtiments communaux :

Le Conseil Municipal décide la réalisation de la signalétique des bâtiments communaux : mairie et médiathèque (intérieur), salle Chateaubriand, maison des associations, accueil périscolaire et restaurant scolaire et décide de retenir l'entreprise FANIK pour la fourniture et pose de cette signalétique.

Aménagement du chemin d'accès dans le jardin derrière la mairie :

Le Conseil Municipal décide de retenir les offres suivantes pour l'aménagement de ce chemin : Sablière des Trois Croix de Pluduno pour un montant de 611,00 € H.T. (733,20 € TTC). Point P de Plancoët pour un montant de 3 154,30 € H.T. (3 785,16 € TTC)

Adhésion au groupement de commande pour l'acquisition de masques avec Dinan Agglomération :

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente.

Modification du prix de vente des lots lotissement du Guébriand :

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente des lots du Lotissement du Guébriand à 60 euros TTC le m² et dit que cette délibération remplace et annule la délibération n° 027/2020 du 5 mars 2020.

Dénomination « Hameau de la Dieuzais » :

Le Conseil Municipal décide de nommer le nouveau secteur d'habitation situé route de la Dieuzais, sur la parcelle cadastrée section ZT n° 112, « LE HAMEAU DE LA DIEUZAIS » et d'attribuer des numéros aux habitations : du n° 1 au n° 5 (selon le plan joint en annexe).

Participation financière pour le forum des association 2020 :

Le Conseil Municipal donne accord de principe pour la participation financière de la commune au Forum des associations 2020 si Dinan Agglomération décidait de ne plus participer à son financement.

Motion pour l'hôpital de Dinan :

Monsieur le Maire fait un état des lieux de la situation :

Il y a un an, notre territoire constatait la fermeture inévitable et provisoire de la maternité de l'hôpital René Pleven de Dinan, portant le risque de disparition d'autres services. Par différentes initiatives, ce territoire avait néanmoins montré son attachement fort à cet hôpital, en cohérence avec les engagements de l'Etat exprimés notamment le 9 avril 2019 au sénat, en réponse à une question posée alors par Michel Vaspart.

Un an plus tard, c'est en premier lieu une solidarité forte et une compréhension envers les personnels qu'il nous revient d'exprimer, assortie d'une pleine lucidité sur la situation : dans les conditions actuelles, il devient tout simplement impossible à la maternité de Dinan de fonctionner. Après une année très difficile, épuisées par la période et au vu des risques induits, les équipes ne veulent plus et ne peuvent plus continuer. Des anesthésistes avaient certes été recrutés en septembre 2019, mais l'édifice est resté incertain et fragile, n'offrant plus les conditions requises pour les missions allouées. Dans le même temps, ce sont entre autres des lits de gériatrie qui ont fermé, et bien sûr les urgences qui sont restées en situation très tendue.

Toutefois, notre conviction pour l'avenir du territoire Dinannais n'a pas changé. Un hôpital public de plein exercice y a toute sa place. Le 5 septembre 2019, cette conviction avait été réexprimée devant le directeur de l'ARS par Didier Lechien en tant que Président du Conseil de surveillance de l'hôpital, et par le député Hervé Berville. Et ce fut à nouveau le cas par Didier Lechien et Arnaud Lecuyer devant l'ensemble des Maires le 15 juin 2020, puis par eux-mêmes et nos deux parlementaires Hervé Berville et Michel Vaspart.

Car en effet le maillage du territoire par des maternités accouchantes telles que Dinan est un service essentiel à la population, et de plus en apportant la garantie d'une présence d'anesthésistes 24h/24, elle est une des clés pour les autres services (Cardiologie, Gastrologie, Neurologie, Pneumologie, Urgences, Gériatrie, etc.). Or l'outil technique et les savoirs faire sont là ! Mais force est de constater que l'hôpital de Dinan ne pourra continuer à exister qu'à plusieurs conditions, qu'il nous appartient désormais d'obtenir par la mobilisation de tous :

- D'une part un plan de relance pour l'Hôpital de Dinan, à la hauteur de la promesse du 12 mars du Président de la république d'un système de santé à revisiter. Nous avons tous applaudi les personnels de santé ces derniers mois, et chacun a pris conscience des limites d'une approche trop exclusivement comptable.
- D'autre part des évolutions législatives. L'hôpital de Dinan a on le sait souffert d'un manque de médecins. L'écart excessif entre les revenus des titulaires et des intérimaires n'est pas tenable, il est possible et urgent de changer la règle du jeu sur ce point. Par ailleurs l'absence de médecins dans certains « déserts médicaux » comme dans un hôpital comme le nôtre pose une question dont le législateur doit aussi s'emparer.

Ainsi, si la situation présente est incontestablement difficile, il est en revanche trop tôt pour renoncer à un futur souhaitable.

Ce futur souhaitable amène aussi à réinterroger les territoires hospitaliers en vigueur. Le groupement hospitalier avec St Malo doit il perdurer ? S'il a permis des collaborations fécondes, il a aussi fait obstacle à la maternité de Dinan. Or dans le même temps l'hôpital de Pontchaillou à Rennes opère des collaborations efficaces et solidaires avec les hôpitaux de Vitré, Redon, Fougères. Des médecins y sont tenus de partager leur temps entre ces différents lieux.

Ne faut-il pas tourner une page et opter pour un rapprochement avec Rennes ? L'immense gâchis que nous pourrions craindre aujourd'hui démontre que la question mérite d'être posée.

La mobilisation conjointe des élus locaux et de la population a sauvé la maternité de Creil : celle-ci devait fermer dans le cadre d'un groupement hospitalier avec Senlis. Sur 2018/2019, une pétition a été signée par plus de 5 000 personnes. En avril 2019, l'Etat est revenu sur la décision de fermeture. Et bien sûr on se souvient des mobilisations pour les maternités de Carhaix en 2008 et de Guingamp en 2018.

Le Conseil Municipal décide de réaffirmer sa solidarité envers les personnels de santé après une année extrêmement difficile marquée de surcroît par la crise sanitaire liée à la COVID-19, de reconnaître l'inéluctabilité d'une fermeture *dans les conditions actuelles*, mais de rejeter le projet de Centre de Périnatalité de Proximité (CPP) ce qui entraînerait la fin définitive des accouchements à Dinan.

- SOUTENIR au contraire un autre futur souhaitable pour le territoire, tel que défendu avec force depuis des années : un hôpital de plein exercice à Dinan, avec une maternité accouchante pérenne,
- DEMANDER A L'ARS d'assumer les ambitions réaffirmées pour ce territoire, par un plan de relance à la hauteur du besoin et de l'ambition relancée par le discours du 12 mars.
- DEMANDER AUX PARLEMENTAIRES d'élaborer et promouvoir des propositions de loi assurant la présence de médecins là où le service public les requiert, assortis de systèmes de rémunération équitables et viables.
- ET DEMANDER A L'ARS de réévaluer, avec les représentants de notre territoire, la pertinence du découpage actuel des territoires hospitaliers.

Questions diverses :

- **Travaux en cours :**

Présentation de photos des travaux du lotissement du Guébriand.

- **Présentation de l'organisation de la gestion de l'eau** par Michel Raffray.

Visite de l'usine de Pléven fixée au MERCREDI 9 SEPTEMBRE à 18 heures.

- **Logiciel de gestion et de facturation des services périscolaires :** le choix s'est porté sur l'offre de la société Berger-Levrault.